

Règlement du concours « Film de Noël » 2020

organisé par

l'Association des Parents d'Elèves (APE) du Lycée Français de Zurich (LFZ)

**Réalise ton
Film de Noël**
Concours ouvert aux élèves de la PS à la 6ème

A GAGNER :

- des paniers garnis de Noël
- des abonnements magazines enfants
- des bons pour ateliers créatifs à l'Atelier de NiQo

1. Thème du concours

Concours de film sur le thème de Noël, mettant en scène des dessins, objets, ou situations en lien avec le thème, mais n'incluant en aucun cas des images de personnes physiques.

Ne seront pas acceptés les films préexistants à la date d'ouverture du concours, de même que les films incluant une ou plusieurs images d'individus identifiés ou identifiables.

2. Conditions de participation

Le concours est ouvert à tout enfant, élève de l'école primaire et de 6ème ;

Le consentement des parents ou du représentant légal à la participation de ce concours est nécessaire (voy. point 10 ci-dessous) ;

Seul un film par enfant sera accepté ;

La participation est individuelle, aucun travail de groupe ne sera pris en compte ;

La durée maximale du film soumis est de 5 minutes.

3. Délais et moyens de participation

La date limite de réception des films est le 11 décembre 2020, minuit. Tout film parvenant après le délai fixé est exclu, la date de réception faisant foi.

Le film doit être posté par un des parents ou par un représentant légal sur le groupe Facebook Privé <https://www.facebook.com/groups/apelfzfilmdenoel> (il est nécessaire d'en demander l'accès pour pouvoir poster et consulter les autres vidéos) Si la taille de fichier le permet, le film peut être envoyé par e-mail à webmaster@apelfz.ch et le bureau de l'APE le mettra en ligne.

Les coordonnées suivantes doivent être indiquées en commentaire de la vidéo ou dans l'e-mail : nom et prénom de l'enfant, la classe de l'enfant, date à laquelle le film a été tourné et si vous êtes membre ou non de l'APE (cotisation 2020-2021 à jour). Seuls les films correctement identifiés seront pris en considération pour le concours.

Les films resteront accessibles sur le groupe Facebook aussi longtemps que nécessaire.

4. Sélection des gagnants

Un jury composé des membres du Bureau de l'APE désignera les gagnants le 14 Décembre.

Le choix des meilleurs films se fera selon les critères suivants: le respect du thème proposé, l'originalité et la créativité. Chaque membre du jury attribuera de 1 à 10 points par critère. Un film proposé par un enfant d'une famille membre de l'APE aura un bonus de 15 points. Les 3 films qui auront le plus de points par catégorie (voir ci-dessous) seront désignés vainqueurs.

Les décisions du jury ne peuvent être contestées.

Les films reçus seront répartis par catégories en fonction de la classe de l'élève :

- 1ere catégorie: classes de PS, MS et GS; (l'aide d'un tiers est autorisée)
- 2e catégorie: classes de CP, CE1 et CE2;
- 3e catégorie: classes de CM1, CM2 et 6ème;

5. Droits

Tous les films deviennent propriété de l'APE, qui se réserve le droit de les diffuser sur son site Internet ou sur ses réseaux sociaux, ou sur ceux du LFZ.

6. Protection des données

Les données personnelles acquises en relation avec le concours ne sont ni transmises ni cédées à des tiers, et servent exclusivement au bon déroulement du présent concours conformément à notre RGPD (<https://www.apelfz.ch/rgpd/>)

7. Prix

Pour la 1ère catégorie, les prix sont :

1er prix: 1 panier garnis de spécialités de Noël françaises de chez Pascal's;

2ème prix : un abonnement adapté à l'âge de l'enfant;

3ème prix : un bon pour un atelier dessin privé d'une heure à l'Atelier de NiQo (www.niqo.ch)

Pour les 2ème et 3ème catégories :

1er prix: 1 panier garnis de spécialités de Noël françaises de chez Pascal's;

2ème prix : un abonnement adapté à l'âge de l'enfant;

3ème prix : un bon d'achat d'une valeur de 120 CHF valable sur tous les ateliers de "La Fabrique de Souvenirs" à l'Atelier de NiQo (<https://niqo.ch/LaFabDeSouv>) valable jusqu'au 31 Juillet 2021.

Les prix ne sont ni échangés, ni convertis en espèces.

8. Remise des prix

Les gagnants seront avertis par retour de courriel ou par message sur Facebook. Aucune autre correspondance ne sera échangée au sujet du présent concours.

La remise des prix s'effectuera le 14 décembre 2020 à 16:00 devant le LFZ. En cas d'empêchement, le gagnant est invité à prendre contact avec l'APE pour récupérer son lot.

Des articles avec photos des gagnants pourront être publiés sur le site Internet de l'APE et du LFZ, ainsi que sur les réseaux sociaux de l'APE et du LFZ et/ou dans leurs publications institutionnelles.

9. Droit applicable

Le présent règlement est soumis au droit suisse.

10. Divers

Par la simple participation de leurs enfants au concours, les parents ou les représentants légaux des participants donnent automatiquement leur consentement à ladite participation, reconnaissent pleinement la validité du règlement et acceptent son contenu.

En cas de non-respect du présent règlement, le participant sera exclu de toute participation.